

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes**

Band (Jahr): **5 (1879)**

Heft Supplément au no 1

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISANT 4 FOIS PAR AN

Prix de l'abonnement annuel : pour la SUISSE, 3 fr.; pour l'ÉTRANGER, 3 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et la rédaction, s'adresser à M. Georges Bridel éditeur, place de la Louve, à Lausanne.

Sommaire : Procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 1879, de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes. — Rapport supplémentaire de la commission chargée d'examiner l'emplacement du Tribunal fédéral (avec deux planches), par M. J. Carrard, architecte. — Chronique.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES,
DU 1^{er} MARS 1879, AU CERCLE DE BEAU-SÉJOUR.

« Environ trente-cinq membres avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé et le président ouvre la séance à quatre heures et demie par la communication à l'assemblée de diverses lettres déposées sur le bureau.

Tandis que MM. Bezencenet et de Crousaz vérifient les comptes de l'exercice de 1878, comptes qui balancent par 2497 fr. 75, l'assemblée s'occupe de l'élection des membres du comité qui doivent remplacer les membres sortants.

Le comité de la Société a été reconstitué comme suit pour l'année 1879 :

Président : M. Louis Gonin, ingénieur, réélu.

Membres : MM. W. Fraisse, ingénieur, et J. Meyer, ingénieur, nommés en 1878 et sortant en 1880; MM. Georges Rouge et Bezencenet, architectes, nommés en remplacement de MM. Braillard et Wirz, membres sortants; E. Colomb, ingénieur, et H. Verrey, confirmés, le premier comme trésorier, le second comme secrétaire.

Les affaires administratives terminées, la société passe à la seconde partie de son ordre du jour, qui prévoyait la discussion du rapport de la commission chargée par la société d'examiner les avant-projets du Tribunal fédéral, rapport publié in extenso dans le bulletin de mars courant.

M. Carrard, architecte et membre de la commission, fait circuler plusieurs études destinées à faire comprendre de quelle façon l'on pourrait placer le Tribunal fédéral entre la place haute et la place basse de Montbenon. Un des projets comporte le détournement de la route actuelle, ce qui permettrait d'isoler et de dégager plus complètement l'édifice; M. Carrard, interpellé sur les frais que pourrait causer le détournement de la route, répond que ce travail causerait une augmentation de dépense de 11 974 fr. environ.

M. Fraisse, ingénieur, se range à l'avis de M. Carrard et demande que l'assemblée émette, par un vote, son avis sur les projets qui viennent de lui être soumis.

M. J. Verrey, architecte, fait ressortir les avantages de ces dernières études : Proximité de la ville, situation de l'édifice sur un point élevé où l'on arrivera en rampe douce, possibilité de voir le palais du tribunal depuis un grand nombre de quartiers de la ville et des environs; économie résultant de basses fondations moins considérables; enfin, dans le cas du détournement de la route, augmentation de surface de 4000 mètres carrés de terrain pour la place.

M. de Crousaz, ingénieur et inspecteur des travaux de la commune de Lausanne, qui avait jusqu'ici combattu l'idée de placer le palais de justice à la jonction des places haute et basse, déclare se rallier, après examen des plans, à la proposition de la commission.

La Société, après la clôture de la discussion, vote à l'unanimité moins une voix la résolution suivante :

La Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, après avoir pris connaissance du rapport déposé par sa commission au sujet de l'emplacement proposé pour le palais fédéral de justice, à Lausanne, remercie cette commission de son travail et en adopte les conclusions en ce qui la concerne; elle donne en particulier son adhésion au projet qui comporte le déplacement de la route au nord et charge son comité de faire part de ces vues à l'autorité communale.

L'assemblée décide aussi de faire autographier l'esquisse de M. Carrard prévoyant le déplacement de la route, d'y joindre le texte des décisions prises dans la séance et de faire paraître incessamment le tout dans un supplément du *Bulletin* de la société.

Après une communication de M. Meyer, ingénieur, concernant l'excursion que la Société a l'intention de faire cet été, la séance est levée à six heures et un quart.

Le secrétaire, H. VERREY.

RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DE LA COMMISSION

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES
CHARGÉE D'ÉTUDIER LA QUESTION DE L'EMPLACEMENT DU
TRIBUNAL FÉDÉRAL.

Monsieur le président et Messieurs,

Depuis notre séance du 30 janvier, où nous avons eu l'honneur de vous lire notre rapport, la municipalité de Lausanne a chargé votre commission d'établir, conjointement avec M. l'architecte Recordon, un projet pour les plans du Tribunal fédéral, en tenant compte de nos diverses critiques.